

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 06714

Numéro SIREN : 503 813 826

Nom ou dénomination : 2PCV

Ce dépôt a été enregistré le 07/12/2021 sous le numéro de dépôt 69906

BILAN ACTIF

en euros

	VALEURS BRUTES 31/12/2020	AMORT. DEPRECIAT. 31/12/2020	VALEURS NETTES 31/12/2020	VALEURS NETTES 31/12/2019
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Matériel de bureau et informatique				
Immobilisations financières				
Titres de participation	300 802		300 802	300 850
Créances rattachées à des participations	1 586 697		1 586 697	1 322 317
Autres participations et titres immobilisés				
Prêt participatif				
Total	1 887 499		1 887 499	1 623 167
<u>ACTIF CIRCULANT</u>				
Créances				
Clients et comptes rattachés	276 000		276 000	264 000
Autres créances	3 846		3 846	612 781
	48		48	
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	2 796 140		2 796 140	99 218
Total	3 076 034		3 076 034	975 999
<u>COMPTES DE REGULARISATION</u>				
Charges constatées d'avance				
Total				
TOTAL ACTIF	4 963 533		4 963 533	2 599 166

BILAN PASSIF*en euros*

	VALEURS NETTES 31/12/2020	VALEURS NETTES 31/12/2019
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
Capital	290 000	290 000
Réserve légale	29 000	29 000
Autres réserves		
Report à nouveau	1 215 838	1 139 741
Résultat de l'exercice	3 153 786	776 098
Total	4 688 625	2 234 838
<u>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</u>		
Provisions pour risques		
Provision pour charges		
Total		
<u>DETTES</u>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	204 406	202 042
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 465	6 212
Dettes fiscales et sociales		
Personnel		
Organismes sociaux		
Autres dettes fiscales et sociales	64 037	156 074
Autres dettes		
Total	274 908	364 328
<u>COMPTES DE REGULARISATION</u>		
Produits constatés d'avance		
Total		
TOTAL PASSIF	4 963 533	2 599 166

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2020

en euros

	VALEURS 31/12/2020	% CA	VALEURS 31/12/2019	% CA	VARIATION EN VALEUR	Δ 20/19
Ventes de marchandises Production vendue services	230 000	100	423 500	100	-193 500	-46
PRODUITS	230 000	100	423 500	100	-193 500	-46
Reprise de provision et transfert de charge Autres produits et transferts de charges		n/s	1 436	n/s	-1 436	-100
AUTRES PRODUITS		n/s	1 436	n/s	-1 436	-100
TOTAL DES PRODUITS	230 000	100	424 936	100	-194 936	-46
Autres achats et charges externes	17 511	8	10 130	2	7 381	73
Impôts, taxes et versements assimilés	853	n/s	424	n/s	429	101
Salaires et traitements Charges sociales Dotations aux amortissements Autres charges						
CHARGES DE STRUCTURE	18 364	8	10 554	2	7 810	74
RESULTAT D'EXPLOITATION	211 636	92	414 383	98	-202 746	-49
Produits financiers	3 055 770	n/s	121 639	29	2 934 130	n/s
Charges financières	2 364	1	26 313	6	-23 950	-91
RESULTAT FINANCIER	3 053 406	1328	95 326	23	2 958 080	n/s
RESULTAT COURANT	3 265 042	1420	509 709	120	2 755 334	541
Produits exceptionnels			390 779	92	-390 779	-100
Charges exceptionnelles			100	n/s	-100	-100
RESULTAT EXCEPTIONNEL			390 679	92	-390 679	-100
Impôts sur les bénéfices	111 256	48	124 290	29	-13 034	-10
RESULTAT DE L'EXERCICE	3 153 786	n/s	776 098	183	2 377 689	306

ANNEXE

1 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1 PRINCIPES GENERAUX

Les comptes de la société 2PCV ont été établis dans le respect des principes comptables généralement admis et prévus par le Plan Comptable Général 2019, à savoir :

- image fidèle,
- comparabilité et continuité d'activité,
- régularité et sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes visées au règlements ANC 2014-03.

1.2 REGLES ET METHODES

1.2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

La valeur brute des immobilisations correspond au coût d'acquisition des biens (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés sur la durée normale d'utilisation des biens, à savoir :

Matériel de bureau et informatique : linéaire sur 3 ans

Depuis le 1^{er} janvier 2005, l'article 311-5 du Plan Comptable Général prévoit la décomposition des immobilisations, lorsque cela est possible, et l'application d'amortissements appropriés pour chacun des biens ainsi identifiés.

Conformément à ces règles comptables la direction de l'entreprise a analysé l'obligation qui était la sienne. Il a été convenu que cette règle ne s'applique pas aux actifs dont l'entreprise était propriétaire à la clôture de l'exercice.

1.2.2 Immobilisations financières

Lorsque la valeur vénale des titres inscrits à l'actif du bilan est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée pour chaque titre à hauteur du risque encouru.

1.2.3 Créances

Les créances sont inscrites à l'actif du bilan pour leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée en fonction du risque de non recouvrement, encouru sur chacune d'elles.

1.3 EVENEMENTS PARTICULIERS

1.3.1 Evènements de l'exercice

La crise sanitaire liée à l'épidémie du coronavirus crée une situation incertaine. Toutefois, celle-ci n'a pas eu et n'a pas à ce stade d'incidences notables sur l'activité de 2PCV, les comptes du présent exercice et ses perspectives.

1.3.2 Evènement post-clôture

-Néant-

2 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

2.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Virement poste à poste	Diminution de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Matériel de bureau et informatique	932			932	
TOTAL	932			932	

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Cumul au début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
Matériel de bureau et informatique	932		932	
TOTAL	932		932	

2.2 IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Brut au début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Virement poste à poste	Diminution de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Participations	300 850			48	300 802
Créances rattachées à des participations	1 322 317	294 380		30 000	1 586 697
TOTAL	1 623 167	294 380		30 048	1 887 499

2.3 PARTICIPATIONS FINANCIERES

Les participations détenues par l'entreprise sont les suivantes :

Société	Dernier exercice clos	Capital	Capitaux propres hors capital	Résultat de l'exercice	Taux de détention
Valream SAS	31/05/2020	40 000	312 049	467 652	100,00%
Foncière Initiale	31/05/2020	40 000	1 764 413	181 411	100,00%
Foncière GI2M	31/05/2020	800	2 425 465	- 223 220	100,00%
Sherwood SAS	31/12/2020	1 500	146 592	99 313	66,67%
Levallois 66 Villiers Sas	31/12/2020	1 000	-	- 1 139 250	5,00%
Puteaux participations	31/12/2020	1 000	-	- 9 417	100,00%

Société	Valeur comptable des titres		Prêts et avances	Dividendes versés
	Brut	Net		
Valream SAS	235 000	235 000	-	3 000 000
Foncière Initiale	63 000	63 000	-	-
Foncière GI2M	800	800	50 000	-
Sherwood SAS	1 000	1 000	495 528	-
Levallois 66 Villiers Sas	50	50	606 511	-
Puteaux participations (1)	952	1 000	434 658	-
Total	300 802	300 850	1 586 697	3 000 000

2.4 ECHEANCES DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Les créances inscrites à l'actif du bilan ont une échéance inférieure à un an à l'exception de 1 586 697 € de créances rattachées à des participations.

2.5 PRODUITS A RECEVOIR

Les produits à recevoir se décomposent de la façon suivante :

- Intérêts à recevoir sur créances rattachées à des participations	75 206
- Clients, factures à établir	276 000
TOTAL	351 206 euros

2.6 CAPITAL SOCIAL

A la clôture de l'exercice, le capital social, entièrement libéré, est composé de 400 actions de 725 euros de valeur nominale portant ainsi son montant à 290 000 euros.

2.7 MOUVEMENTS AYANT AFFECTES LES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

Capitaux propres à la clôture de l'exercice précédent avant affectation	1 458 741
Résultat de l'exercice précédent	776 098

Capitaux propres à l'ouverture	2 234 838
--------------------------------	-----------

Capitaux propres fin d'exercice	4 688 625
---------------------------------	-----------

Variation globale des capitaux propres	2 453 786
---	------------------

Résultat de l'exercice	3 153 786
Distribution de dividendes (AG du 23 novembre 2020)	-700 000

Solde des mouvements ayant affectés les capitaux propres	2 453 786
---	------------------

Divergence

2.8 ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Les dettes inscrites au passif du bilan ont une échéance inférieure à un an.

2.9 CHARGES A PAYER

Les charges à payer sont composées des éléments suivants :

- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 165
- Intérêts courus sur comptes courants	2 364
TOTAL	8 529 euros

2.10 RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier se décompose ainsi :

	charges	produits
- Produits de participations		3 000 000
- Intérêts sur créances rattachées à des participations		54 980
- Produits financiers sur comptes à terme		790
- Intérêts comptes courants	2 364	
	2 364	3 055 770

2.11 EFFECTIF

Au 31 décembre 2020, la société n'emploie aucun salarié.

2.12 ENGAGEMENTS HORS BILAN

-Néant-

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

**2 PCV S.A.S.
83 Avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly sur Seine**

Messieurs les associés,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2PCV S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif qu'en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer

la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou

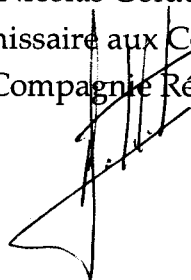
résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 15 juin 2021

Nicolas Goldet
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A handwritten signature in black ink, consisting of several vertical strokes and a large, sweeping horizontal stroke at the bottom, crossing through the text below.

2PCV

Société par actions simplifiée au capital de 290 000 euros
Siège social : 83, avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine
RCS Nanterre 503 813 826

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 30 juin 2021

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 3 153 786,35 euros ainsi que suit :

Résultat de l'exercice :	3 153 786,35 euros
Autres Réserves :	1 215 838,18 euros

Total des sommes en instance d'affectation	4 369 624,53 euros
---	---------------------------

Distribution d'un dividende de 1 750 euros par actions	700 000 ,00 euros
Affectation au poste « Autres réserves »	3 669 624,53 euros

Total des sommes affectées	4 369 624,53 euros
-----------------------------------	---------------------------

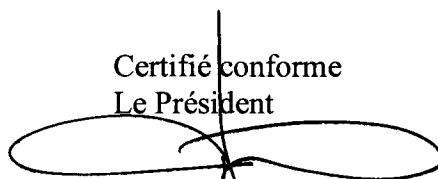
Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société sont de 3 988 624,53 euros.

Conformément à la loi, et après que le Président ait rappelé que l'exercice objet de la présente réunion d'approbation est le premier clos depuis la création de la société, L'Assemblée prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre d'exercices antérieurs.

Vote de l'Assemblée générale ordinaire annuelle du 30 juin 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président



2PCV

Société par actions simplifiée au capital de 290 000 euros
Siège social : 83, avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine
RCS Nanterre 503 813 826

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2021

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre société, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous de vous rendre compte de la situation et de l'activité de votre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2020 et de vous consulter afin de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toute précision et tout renseignement complémentaire concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les formes et les délais légaux.

I- ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation de la société au cours de l'exercice, évolution prévisible et perspective d'avenir :

La société poursuit ses recherches d'opportunités d'investissements tant pour son propre compte mais aussi pour le compte de tiers. Compte tenu de son activité principalement de holding, l'évolution de son chiffre d'affaires ne peut être regardée seule comme un indicateur pertinent de son activité réelle ; elle traduit cependant la structuration et le développement de son activité de gestion et d'animation de ses participations.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice :

Le contexte épidémique lié au coronavirus Covid-19 a créé une situation incertaine. Il reste difficile d'en mesurer les impacts sur l'évolution prochaine de l'activité et de la valorisation des éléments d'actifs, mais aucun élément, aucune tendance ne permettent à ce stade d'envisager des conséquences susceptibles de menacer la continuité de l'exploitation de notre société ou de ses participations.

- Activités en matière de recherche et développement :

Aucune activité en matière de recherche et développement n'a été effectué au cours de l'exercice.

II- RESULTATS - AFFECTATION

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires s'est élevé à 230 000 euros, contre 423 500 euros pour l'exercice précédent.

Il n'y a pas de salarié sur la structure. Aucune rémunération n'est versée à la gérance.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 18 364 euros contre 10 554 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice positif à 211 636 euros contre 414 383 euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du solde de 3 053 406 euros des produits et frais financiers contre 95 326 euros pour l'exercice précédent, il s'établit à 3 265 042 euros contre 509 709 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte du résultat exceptionnel nul contre 390 679 euros pour l'exercice précédent, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 se solde par un bénéfice de 3 153 786 euros contre un bénéfice de 776 098 euros pour l'exercice précédent.

- Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 3 153 786,35 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir décider d'affecter ce bénéfice ainsi que suit :

Résultat de l'exercice	3 153 786,35 euros
Total des sommes en instance d'affectation	3 153 786,35 euros
Distribution d'un dividende de 1 750 euros par actions	700 000,00 euros
Affectation au poste « Autres réserves »	2 453 786,35 euros
Total des sommes affectées	3 153 786,35 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 3 988 624,53 euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

- Dépenses non déductibles fiscalement :

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous précisons qu'aucune dépense visée à l'article 39-4 de ce même code n'a été engagée au cours de cet exercice.

h

- Tableau des résultats :

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître le résultat de la société.

III. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au 31 décembre 2020, l'entreprise détient les participations suivantes :

Nom de l'entreprise	:	VALREAM	
Forme juridique	:	Sas	
Activité	:	Valorisation d'actifs immobiliers	
Date de clôture	:	31 mai	
Pourcentage de détention	:	100%	
Capital social	:	40 000 euros	(au 31 mai 2020)
Chiffre d'affaires	:	2 993 603 euros	(au 31 mai 2020)
Résultat de l'exercice	:	467 652 euros	(au 31 mai 2020)
Capitaux propres	:	819 701 euros	(au 31 mai 2020)

Nom de l'entreprise	:	FONCIERE INITIALE	
Forme juridique	:	Sas	
Activité	:	Gestion d'actifs immobiliers	
Date de clôture	:	31 mai	
Pourcentage de détention	:	100%	
Capital social	:	40 000 euros	(au 31 mai 2020)
Chiffre d'affaires	:	404 250 euros	(au 31 mai 2020)
Résultat de l'exercice	:	181 411 euros	(au 31 mai 2020)
Capitaux propres	:	1 985 824 euros	(au 31 mai 2020)

Nom de l'entreprise	:	GI2M	
Forme juridique	:	Sas	
Activité	:	Gestion d'actifs immobiliers	
Date de clôture	:	31 mai	
Pourcentage de détention	:	100%	
Capital social	:	800 euros	(au 31 mai 2020)
Chiffre d'affaires	:	195 836 euros	(au 31 mai 2020)
Résultat de l'exercice	:	-223 220 euros	(au 31 mai 2020)
Capitaux propres	:	2 203 045 euros	(au 31 mai 2020)

Nom de l'entreprise	:	SHERWOOD	
Forme juridique	:	Sas	
Activité	:	Gestion d'actifs immobiliers	
Date de clôture	:	31 décembre	
Pourcentage de détention	:	66,67%	
Capital social	:	1 500 euros	(au 31 décembre 2020)
Chiffre d'affaires	:	100 408 euros	(au 31 décembre 2020)
Résultat de l'exercice	:	99 313 euros	(au 31 décembre 2020)
Capitaux propres	:	247 405 euros	(au 31 décembre 2020)

Nom de l'entreprise : LEVALLOIS 66 VILLIERS
 Forme juridique : Sas
 Activité : Gestion d'actifs immobiliers
 Date de clôture : 31 décembre
 Pourcentage de détention : 5%
 Capital social : 1 000 euros (au 31 décembre 2020)
 Chiffre d'affaires : 0 euros (au 31 décembre 2020)
 Résultat de l'exercice : -1 358 904 euros (au 31 décembre 2020)
 Capitaux propres : - 2 946 904 euros (au 31 décembre 2020)

Nom de l'entreprise : PUTEAUX PARTICIPATIONS
 Forme juridique : Sas
 Activité : Gestion d'actifs immobiliers
 Date de clôture : 31 décembre
 Pourcentage de détention : 95,20%
 Capital social : 1 000 euros (au 31 décembre 2020)
 Chiffre d'affaires : 0 euros (au 31 décembre 2020)
 Résultat de l'exercice : -9 417 euros (au 31 décembre 2020)
 Capitaux propres : - 8 417 euros (au 31 décembre 2020)

Cette société a été créée en novembre 2019 ; l'exercice clos le 1^{er} décembre 2020 est le premier exercice clos.

IV- DELAIS DE PAIEMENT

Conformément aux dispositions de l'article L.441-6-1 du Code de commerce nous vous informons ci-après de la décomposition du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance pour les deux derniers exercices

Au 31 décembre 2019, le solde de la dette fournisseurs est nul ; le tableau des échéances n'a donc pas d'intérêt.

Au 31 décembre 2020, le solde de la dette fournisseurs s'élevait à 300 euros, dont les échéances se décomposaient de la façon suivante :

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2020

	<i>Dettes fournisseurs</i>	<i>Dont échues de 0 à 30 jours</i>	<i>Dont échues de 31 à 60 jours</i>	<i>Dont échues à plus de 60 jours</i>
Dettes fournisseurs (hors sociétés liées)	300 €	300 €		
Dettes fournisseurs (sociétés liées)				
Total	300 €	300 €		

Aux 31 décembre 2019 et 2020, les soldes des créances clients sont nuls ; le tableau des échéances n'a donc pas d'intérêt.

V- EXAMEN DES MANDATS

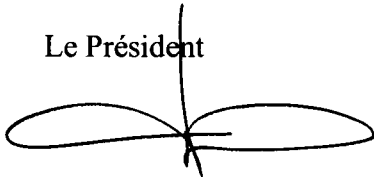
Enfin, nous vous informons que les mandats des sociétés Audit Plus en qualité de commissaire aux comptes titulaire, et 2AC en qualité de commissaire aux comptes suppléants arrivent à échéance à l'issue de la présente réunion.

Nous vous rappelons qu'au terme des dispositions issues de la Loi du 22 avril 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, notre société ne remplit pas les nouvelles conditions l'assujettissant à l'obligation de désigner des commissaires aux comptes.

Nous vous proposons cependant de renouveler les mandats ci-dessus pour une durée de trois ans qui expirera à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Après lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux comptes, nous vous remercions de bien vouloir approuver les résolutions qui vous seront soumises.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line intersected by a horizontal line, with two large loops extending outwards from the intersection point.

2PCV SAS
SIREN 503 813 826 RCS NANTERRE
RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
Assemblée générale annuelle du 30 juin 2021

NATURE DES INDICATIONS	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020
1. Situation financière en fin d'exercice (31 décembre)					
Capital social	290 000	290 000	290 000	290 000	290 000
Nombre d'actions émises	400	400	400	400	400
2. Résultat global des opérations effectuées					
Chiffre d'affaires H.T.	55 656	67 599	130 000	423 500	230 000
Résultat avant IS, participation, amort. et prov.	36 620	905 072	120 970	900 388	3 265 042
Impôt sur les bénéfices	5 413	10 797	12 215	124 290	111 256
Participation - salariés (intéressement)				-	-
Résultat après IS, participation, amort. et prov.	30 674	894 275	108 755	776 098	3 153 786
Résultat distribué.				-	700 000
					(1)
3. Résultat des opérations pour une action					
Résultat après IS, participation mais avant amort. et prov.	78,01635	2 235,69	271,89	1 940,24	7 884,47
Résultat après IS, participation, amort. et prov.	76,68	2 235,69	271,89	1 940,24	7 884,47
Dividende	-	-	-	-	1 750,00
					(1)
4. Personnel					
Effectif moyen	-	-	-	-	-
Salaires et traitements	-	-	-	-	-
Charges sociales	-	-	-	-	-

(1) Sous réserve d'approbation par les actionnaires.



POUVOIR

Je soussignée Philippe Coulom, demeurant 11, rue Edouard Nortier à Neuilly-sur-Seine (92200),

agissant en qualité de Président de la société par actions simplifiée 2PCV,

donne, par la présente, pouvoir à :

BEC Bontemps Expertise et Conseil
110, boulevard Jean Jaurès
92100 Boulogne-Billancourt
Tél. : 01.41.90.65.90 Fax : 01.41.90.65.99

représentée par son gérant ou ses collaborateurs, pour déposer, pour moi et en mon nom, au Centre de formalités des entreprises et au Registre du commerce et des sociétés toutes formalités légales.

A cet effet, il pourra signer pour moi et en mon nom, tous formulaires et documents nécessaires au bon accomplissement des dites formalités (y compris par procuration s'il le juge nécessaire).

Il pourra également procéder aux enregistrements nécessaires et requérir pour moi, tous documents auprès de tout organisme ou service administratif (notamment service de l'état civil) habilité à les délivrer.

Fait à Neuilly-sur-Seine,
Le 15 novembre 2021,

BON POUR POUVOIR

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop that crosses itself, with a vertical line extending upwards from the center of the loop.